



A tous les acteurs de la Filière Oléicole Française,

Madame, Monsieur,

Les conséquences de la crise que nous avons connue en 2014 suite aux exceptionnelles attaques de mouches ne sont pas encore dernière nous que déjà se profile une crise qui pourrait être bien plus grave encore : **celle provoquée par XYLELLA FASTIDIOSA** .

La presse, les radios et télévisions font étalage depuis quelques semaines des images désolantes que l'on peut observer actuellement dans le Sud de l'Italie. **Ces tristes images viennent se mélanger à la crise que nous avons traversée l'an dernier et la confusion est rapidement de mise**. Aussi, il m'a semblé nécessaire de vous faire un point le plus précis possible de la situation à ce jour.

Premièrement et pour tuer toutes les rumeurs les plus alarmistes qui circulent, à cette date, **aucune présence de la bactérie n'a été identifiée en France**. Plus de cent cinquante prélèvements ont été effectués par les Directions Régionales de l'Alimentation. Toutes les analyses sont revenues négatives. Seuls des plants de caféier, en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne, porteurs de la maladie ont été interceptés avant leur entrée sur le territoire.

Deuxièmement, et contrairement là aussi à certaines rumeurs, **l'AFIDOL est sur le pont depuis le premier jour**. Je sais que la lecture du Bulletin de Santé du Végétal « Oléiculture » n'est pas passionnante mais ceux qui en prennent le temps ont pu constater que **dès le 18 Mars 2014**, le B.S.V. « Oléiculture » expliquait le problème et lançait un appel à la vigilance sur cette maladie. (http://www.afidol.info/images/stories/2014/BSV/BSV_PACA_1_18032014.pdf)

Qui est Xylella Fastidiosa ? C'est une bactérie qui présente plusieurs variantes et qui s'attaque à plus de 200 espèces végétales appartenant à 50 familles botaniques telles que la vigne, les agrumes, les amandiers, les lauriers, les chênes, ... et bien sûr les oliviers. Elle est essentiellement transmise et dispersée par des insectes « vecteurs ». Elle a fait de gros dégâts au sud des USA, en Amérique centrale, au Brésil et à Taiwan. Dans l'Union Européenne, à ce jour, il n'y a qu'un seul foyer identifié dans les Pouilles et la souche présente ne s'attaque pas aux vignes.

Quelles mesures ont été prises en 2014 ? Ce foyer italien a été identifié fin novembre 2013. Dès le 13 Février 2014, l'Union Européenne prenait une décision d'exécution qui interdisait le transport de matériel végétal en provenance de cette province pour neuf espèces végétales (dont l'olivier) et demandait une expertise auprès de l'EFSA, expertise rendue en janvier dernier. L'Italie a mis en place une zone « tampon-éradication » de 3 kilomètres de large qui va d'une côte à l'autre dans laquelle elle arrache toutes les espèces sensibles et procède à des traitements insecticides. Une deuxième zone de 2 kilomètres de large située à une vingtaine de kilomètre plus au nord sert de zone de sécurité.



Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

SIRET : 434 027 173 00013 – N°TVA: fr 91 434 027 173 – CODE APE : 9412Z

Siège Social : Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN PROVENCE cedex
Tél. : 04 42 23 01
Fax : 04 42 23 82
@ : aix@afidol.org

Antenne Languedoc-Roussillon :
Domaine de Saporta
34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 06 23 46
Fax : 04 67 06 23 47
@ : lattes@afidol.org

Antenne Rhône-Alpes :
40 place de la Libération
26110 NYONS
Tél. : 04 75 26 90 90
Fax : 04 75 26 90 94
@ : nyons@afidol.org

INTERNET : www.afidol.org



Quelle est la situation à aujourd'hui ? Suite à l'avis de l'EFSA du 6 Janvier qui indique que le risque de contamination est important au-delà des neufs espèces concernées par la décision de 2014, la France a demandé à la Commission Européenne de prendre des mesures renforcées. À ce jour et malgré plusieurs réunions, aucune nouvelle décision n'a été prise. **Aussi après avis du Comité National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV) auquel l'AFIDOL a participé, le Ministre a pris la décision de prendre un arrêté, publié au Journal Officiel du 4 Avril, qui interdit l'importation de plus d'une centaine d'espèces végétales en provenance des zones contaminées qu'elles soient dans ou hors de l'Union Européenne.** Cette décision s'accompagne d'un renforcement du plan de contrôle et de surveillance sur l'ensemble du territoire national.

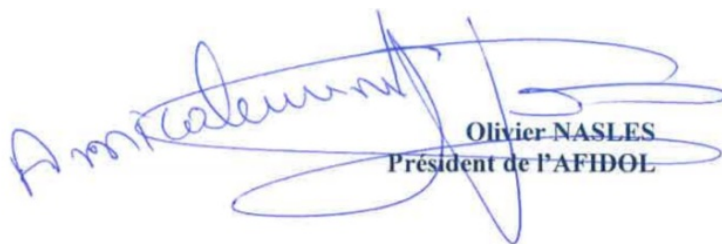
Notre profession étant la première concernée par les risques de contamination de cette bactérie, je tenais à vous sensibiliser sur la situation. **Vous trouverez dans le BSV de Mars 2015 tous les renseignements nécessaires pour reconnaître la maladie mais aussi les symptômes à ne pas confondre** http://www.afidol.info/images/stories/2015/BSV/BSV_Olivier_PACA_1_04032015.pdf **Vous trouverez aussi les techniciens à contacter en cas de doutes sérieux pour qu'ils viennent vérifier.**

De plus, l'AFIDOL a demandé aux services de la Direction Générale de l'Alimentation d'accélérer le développement du réseau de laboratoires capables d'identifier la bactérie. À ce jour, seul le laboratoire INRA d'Angers effectue les analyses, nous avons demandé à ce que plusieurs laboratoires soient formés à la méthode d'identification de la bactérie et notamment le LDA de Marseille situé à proximité des zones oléicoles.

Tous ces éléments montrent que les services et les administrateurs de l'AFIDOL et du C.T.O. sont mobilisés depuis le début de la crise pour faire tout leur possible afin que cette bactérie n'atteigne pas l'olivieraie française et plus largement une grande partie de la flore méditerranéenne. Ces actions doivent être menées dans le calme et la sérénité. Créer une psychose aurait un effet contre-productif en dispersant nos moyens qui sont limités. Une feuille qui brunit ne signifie que Xylella est présente dans votre verger.

Je compte sur chacun d'entre-vous pour être vigilant en surveillant vos vergers mais aussi en faisant circuler une information JUSTE ET CLAIRE. Rien ne sert de s'affoler ! D'autres filières connaissent actuellement des situations similaires (Flavescence dorée sur la vigne, sharka sur le Pêcher,...), la lutte préventive est lourde et douloureuse mais bien faite, elle peut être efficace.

Comptant sur vous comme vous pouvez compter sur nous, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Olivier NASLES
Président de l'AFIDOL

Association Française Interprofessionnelle de l'Olive

SIRET : 434 027 173 00013 – N°TVA: fr 91 434 027 173 – CODE APE : 9412Z

Siège Social : Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN PROVENCE cedex
Tél. : 04 42 23 01
Fax : 04 42 23 82
@ : aix@afidol.org

Antenne Languedoc-Roussillon :
Domaine de Saporta
34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 06 23 46
Fax : 04 67 06 23 47
@ : lattes@afidol.org

Antenne Rhône-Alpes :
40 place de la Libération
26110 NYONS
Tél. : 04 75 26 90 90
Fax : 04 75 26 90 94
@ : nyons@afidol.org

INTERNET : www.afidol.org